



Gérardmer intra club 25/26

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Le tournoi

L'Echiquier de Gérardmer organise des tournois internes au club sous le nom de « **Gérardmer intra Club** » aux mêmes dates que les Championnats Interclub Départementaux. L'objectif est de permettre aux joueuses et joueurs non-sélectionnés pour le Championnat Interclub de néanmoins participer à un tournoi officiel.

Les tournois pourront avoir lieu dans l'une ou l'autre des salles de jeu du club à savoir :

- **L'Espace Association - 7 rue Jules Ferry – 88400 Gérardmer**
- **La Maison Multi Activité – 1 rue Pierre FOUURIER – 88530 Le Tholy**

Le lieu retenu pour un tournoi donné sera précisé 1 mois avant sa date prévue.

Les dates planifiées sont les dimanches : 15 mars 25 ; 18 janvier 26 ; 1^{er} février 26 ; 29 mars 26.

Les tournois auront lieu ces dimanches matin entre 9h30 et 12h00.

Article 2 : Participants

Les participants seront les membres de l'Echiquier de Gérardmer. Des dérogations pourront être données à des membres d'autres clubs d'échecs si le quota maximum n'est pas atteint.

L'inscription se fera par l'intermédiaire d'un tableau Google Sheets dont le lien sera fourni à tous les participants potentiels. Seuls les membres du club titulaires d'une licence FFE active A ou B pourront s'inscrire. Si besoin, l'inscription peut aussi être faite par l'envoi d'un email ou d'un SMS.

La date de clôture des inscriptions est fixée à 3 jours avant la date de la rencontre soit le jeudi soir. Des inscriptions hors délais pourront être acceptées jusqu'à la veille sur demande auprès de l'arbitre principal.

Article 3 : Règles sanitaires

À ce jour, il n'y a pas de règles sanitaires spécifiques à appliquer mais des mesures de bon sens à respecter (lavage des mains, distanciation, aération de la salle, ...)

Article 4 : Cadence

Chaque tournoi sera joué en **5 rondes à la cadence de 15 minutes ko par joueur** (sans temps additionnel par coup joué.)

Article 5 : Règles du jeu et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE dans leur dernière version.

L'annexe A.5 du livre de l'Arbitre portant sur le jeu rapide sera appliquée.

La directive III.5 des fins de partie KO sera appliquée. « Si le joueur ou la joueuse au trait à moins de 2 minutes à sa pendule, il/elle peut réclamer la nulle avant que son drapeau ne tombe. Il/elle peut réclamer sur la base que son adversaire ne peut pas gagner par des moyens normaux et/ou que son adversaire n'a

fait aucun effort pour gagner par des moyens normaux ».

III.5.1 - « Si l'arbitre est d'accord que l'adversaire ne peut pas gagner par des moyens normaux ou que l'adversaire ne fait aucun effort pour gagner la partie par des moyens normaux, l'arbitre déclare la partie nulle».

III.5.3 - « Si l'arbitre a rejeté la demande, l'adversaire reçoit deux minutes supplémentaires ».

Les appariements se feront au « système Suisse » à l'aide de la dernière version du logiciel PAPI.

Tous les joueurs qui se seront présentés au pointage, dans les délais prévus ci-après, seront pris en compte dans l'appariement dès la 1^{ère} ronde.

Le « Bye » ne sera autorisé que pour la 1^{ère} ronde sous réserve de l'envoi d'une demande par SMS à l'arbitre principal.

En cas d'erreur dans la prise en compte du résultat d'une partie, la correction devra être demandée avant l'affichage de l'appariement de la ronde suivante. Passé ce délai, l'erreur ne sera rectifiée que pour la transmission des résultats à la FFE.

Article 6 : Horaires

Pointage : le dimanche matin entre 8h20 et 8h50

Début de la **1^{ère} ronde à 9h00**

Rde 1 : 9h00 Rde 2 : 9h40 Rde 3 : 10h20 Rde 4 : 11h00 Rde 5 : 11h40

Clôture du Tournoi : le même jour vers **12h10**.

Article 7 : Droits d'inscription

Pas de droits d'inscription.

Article 8 : Départage

Le départage des exæquos : BUCHHOLZ tronqué et ensuite PERFORMANCE.

Article 9 : Récompenses

Prix : pas de prix en espèces

Un classement sera publié à l'issue de chaque tournoi de même qu'un classement cumulatif sur l'ensemble des tournois.

Récompenses : des coupes et médailles seront remises en fin de saison

Article 10 : Forfaits

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 10 minutes de retard par rapport au lancement de la ronde est considéré comme forfait pour cette ronde.

Un joueur absent sans en avoir informé préalablement l'arbitre sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables, avant que les prochains appariements ne soient publiés.

Tout forfait ou tout abandon de tournoi non justifié sera signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE suivant la procédure en vigueur.

Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler le responsable de l'équipe d'arbitrage au **06 43 79 58 17**, en précisant les noms et prénoms des joueurs concernés.

Article 11 : Fin de partie

A l'issue de chaque partie, les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et donner les résultats auprès de l'arbitre. Si aucun résultat n'a été donné à l'arbitre, les 2 joueurs concernés seront considérés comme étant forfaités.

Article 12 : Rappels

- La Charte du joueur d'échecs doit être respectée. Elle sera affichée dans la salle.
- Les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu.
- Si l'arbitre a des soupçons de triche envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. Si les faits sont avérés, l'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur des Sanctions de la FFE.
- L'analyse des parties jouées et les jeux de blitz sont interdits dans la salle de jeu.
- Il est interdit à un joueur d'aller dans la salle d'analyse en cours de partie.
- Le joueur évitera toute discussion ou toute lecture relative au jeu d'échecs en cours de partie.
- Toute dégradation volontaire de matériel entraînera une exclusion du tournoi.
- Tout contrevenant au règlement intérieur pourra recevoir un avertissement. Le deuxième avertissement entraînera l'exclusion du tournoi.

Article 12 :

Arbitre Principal : LIST Jean-Pierre - AFO(2) - M53018

Article 13 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

Article 14 : Droit à l'image

Des photos sont susceptibles d'être prises pendant le déroulement du tournoi ou pendant la cérémonie de remise des récompenses. Ces photos pourront faire l'objet d'une publication par le club organisateur ou les journaux invités. Un éventuel refus de publication d'une photo individuelle devra être signalé à l'organisateur avant la clôture des inscriptions du tournoi.

L'organisateur
Jean-Pierre LIST

L'arbitre principal
Jean-Pierre LIST

